

Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc

Ensemble pour sauvegarder ce joyau naturel

Nichées entre le Mont-Ventoux et les Baronnies provençales, les Gorges du Toulourenc sont aujourd'hui menacées par des visiteurs de plus en plus nombreux. Ce site constitue avant tout un écosystème à part entière, un **milieu naturel fragile abritant une biodiversité remarquable**. Cette richesse est reconnue au niveau européen comme **site Natura 2000** ("L'Ouvèze et le Toulourenc"), dispositif dont l'objectif est de concilier de manière durable les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

Un site surfréquenté en souffrance

Depuis plusieurs années, les Gorges du Toulourenc deviennent une autoroute à baigneurs :

➡ **Taux de fréquentation juillet/août : jusqu'à 1 200 visiteurs par jour en 2018**

La baignade et surtout la randonnée aquatique dans la rivière sont des activités qui la fragilisent peu à peu :



- le **piétinement excessif** dégrade voire détruit les milieux de vie et de reproduction de nombreuses espèces aquatiques fragiles (remise en suspension des sédiments et de la matière organique, ce qui rend le milieu moins propice au développement de certaines espèces) ;
- la construction de **barrages en galets** limite l'écoulement de l'eau entraînant l'augmentation de sa température, le développement d'algues (eutrophisation) et piègent la faune aquatique ;
- la **qualité de l'eau** peut aussi être dégradée par l'apport de déchets, excréments (humains et canins), crème solaire... **Depuis 2019, la qualité des eaux de baignade des Gorges du Toulourenc est jugée chaque année comme insuffisante** par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour des raisons environnementales, le maire de Saint Léger-du-Ventoux a pris un arrêté municipal d'interdiction d'accès aux Gorges du Toulourenc en 2020 et 2021.

Un site aux risques multiples

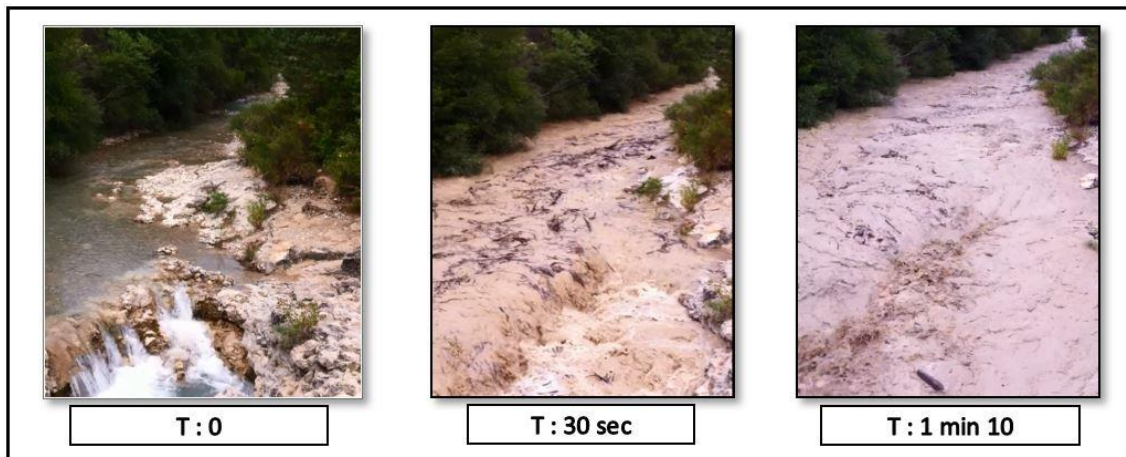
Le secteur des Gorges du Toulourenc expose le public à différents dangers notamment accrus par la **faible couverture du réseau téléphonique** :

- Risque de **noyade** lors d'une montée subite des eaux, même par beau temps : **l'accès aux Gorges est interdit par arrêté inter-préfectoral en cas de vigilance Météo France orange ou rouge Vaucluse et/ou Drôme** ;

Intervention hélicoptérée du SDIS dans les Gorges du Toulourenc



- Risque de **chute** par glissade : chaque année les SDIS 84 et 26 interviennent à de nombreuses reprises pour des entorses ou fractures, mobilisant de lourds moyens compte-tenu des difficultés d'accès ;
- Risque accru de **départ de feu**, même en bord de cours d'eau.



Crue éclair de juillet 2013 dans les Gorges du Toulourenc, vue depuis le pont de Saint-Léger-du-Ventoux

Des actions pour limiter la fréquentation

Cela fait maintenant neuf ans que les acteurs publics de la vallée du Toulourenc se rassemblent autour du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, au sein d'un Comité de suivi « Gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc » ; co-présidé par les Sous-Préfets de Carpentras et de Nyons, ainsi que par le Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ouvèze Toulourenc ». Elle réunit tous les partenaires concernés du territoire et notamment les communes, les services de gendarmerie et de secours, les Conseils départementaux et le Parc naturel régional des Baronnies provençales. L'objectif de cette instance est d'œuvrer ensemble pour **faire face aux nombreux dommages causés à ce site Natura 2000, mais aussi réduire les risques aux personnes.**

Depuis 2014, plusieurs actions ont vu le jour pour apaiser le site :

- **Pose d'obstacles le long des routes départementales** pour lutter contre le stationnement anarchique, réalisé par les Départements de Vaucluse et de la Drôme (*photo n°1*)
- **Etude socio-économique** en 2015, réalisée par le Parc du Mont-Ventoux
- **Etude de la faune piscicole**, réalisée par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Vaucluse
- **Suivi annuel de la fréquentation**, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux
- **Conception et diffusion de la plaquette « Tout ou rien »**, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux (*photo n°3*)
- **Panneaux d'information risques**, réalisés par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et le Parc du Mont-Ventoux
- **Formation et sensibilisation des agents d'offices de tourisme et des directeurs de centres de loisirs**, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux
- **Matérialisation de parkings officiels et aménagements de régulation de la fréquentation** (acquisition de parcelles + installation de toilettes sèches + mise en paiement/10 € par véhicule), réalisée par les communes de Malaucène et Mollans-sur-Ouvèze (notamment avec le soutien du plan de relance porté par le Parc des Baronnies provençales et de l'Espace Valléen porté par le Parc du Mont-Ventoux) (*photos n°2 et n°4*)
- **Engagement des communes de limiter le nombre de place à 60 sur chaque nouveaux parkings. Les parkings doivent être gérés dans une optique rigoureuse pour concourir à la limitation de la fréquentation.**
- **Arrêtés d'interdiction d'accès aux véhicules de 3,5 T**, réalisés par les départements du Vaucluse et de la Drôme
- **Arrêté d'interdiction d'accès aux Gorges du Toulourenc en cas de vigilance Météo France orange ou rouge** Vaucluse et/ou Drôme, réalisé par les Sous-Préfectures 26 et 84
- **Pose d'obstacles le long d'un chemin communal** pour lutter contre le stationnement anarchique, réalisé par la commune de St Léger-du-Ventoux

- **Surveillance et sensibilisation du public** via les écocardes, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux, avec l'appui de celui des Baronnies provençales (*photo n°5*)
- **Patrouilles de police et de gendarmerie**, afin de verbaliser les contrevenants (à hauteur de 135 € pour un stationnement gênant)



➔ Pour autant, ces actions ne constituent pas une *légitimation* de la visite du site car les atteintes environnementales et les risques individuels demeurent face à la notoriété toujours grandissante de cet espace naturel remarquable.

Aussi, pour toutes ces raisons, afin de préserver ce site fragile, nous vous conseillons de :

- **NE PAS PROMOUVOIR la visite des Gorges du Toulourenc, la baignade et la rando-aquatique** : il s'agit d'abord d'éviter au maximum la présence de public dans le site. Sa notoriété, acquise notamment par les réseaux sociaux, en fait un lieu toujours très prisé par les estivants.
- **DISSUADER le public de s'y rendre afin de préserver ce site fragile** : si le public a déjà connaissance des Gorges, il convient de le dissuader d'y aller compte-tenu de l'afflux quotidien de visiteurs déjà effectif, de la fragilité du site et des risques encourus. Ne pas hésiter à rendre le public acteur de sa préservation par l'absence de visite.
- **ORIENTER les visiteurs vers d'autres sites de découverte** : il est préférable de conseiller la découverte d'autres sites selon les aspirations du public (baignade, fraîcheur...). Le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme disposent de nombreux autres atouts à valoriser.
- **ACCOMPAGNER vers de bons comportements** : il s'agit de donner les préconisations de rigueur aux personnes qui désirent se rendre sur site malgré les recommandations, afin de réduire au maximum les risques individuels et les impacts environnementaux.

Adoptons les bons réflexes

Que l'on soit habitant de la vallée, acteur public ou encore randonneur avide de découvertes, il est de notre devoir à tous de préserver ce joyau que sont les Gorges du Toulourenc. Dans cette optique, vous retrouverez ci-dessous **une liste de bons comportements à adopter** pour préserver cet écrin naturel.

Je suis un journaliste, influenceur ou autre média (presse, radio, télé, réseaux sociaux...)

- **Je ne fais pas la promotion** des Gorges du Toulourenc, ni de la baignade ou randonnée aquatique dans ce site
- **Je ne valorise pas le site** comme un lieu de fraîcheur, de baignade et de randonnée aquatique
- **Je couvre les actualités liées aux actions visant à réduire la surfréquentation**, en précisant qu'il s'agit d'un site Natura 2000 fragile, menacé par la surfréquentation touristique et potentiellement dangereux

Je suis un prescripteur touristique (office de tourisme, hébergeur...)

- **Je ne fais pas la promotion** des Gorges du Toulourenc, ni de la baignade ou randonnée aquatique dans ce site
- **J'informe sur la fragilité du site**, et dissuade le public de s'y rendre, en précisant qu'il s'agit d'un site Natura 2000 fragile, menacé par la surfréquentation touristique et potentiellement dangereux
- **Je propose des activités alternatives**, comme les sentiers de randonnée (GR91 notamment), les sites de baignade surveillée, les offres culturelles...
- **J'informe sur les bons comportements** à adopter en espace naturel, afin de préserver un site de qualité et de se balader en toute sécurité

Je suis un guide diplômé de randonnée, un accompagnateur en montagne

- **Je restreins le nombre de sorties** que je propose, à une sortie par semaine
- **Je limite la taille du groupe** à une dizaine de participants
- **J'adapte la promotion des sorties** que je propose au contexte de surfréquentation, en évitant les descriptifs ou les photographies sur l'aquarandonnée
- **Je ne favorise pas la découverte de nouveaux secteurs dans le Toulourenc**, en effet ces espaces-là constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces lors des périodes de forte fréquentation l'été. Il est important que ces espèces puissent encore profiter de zones de calme où leurs habitats naturels sont préservés.
- **J'informe le public des risques potentiels** du site
- **Je sensibilise le public au respect des Gorges** et à l'adoption de bons comportements en espace naturel

Je suis habitant du territoire, de la vallée du Toulourenc

- **Je ne fais pas la promotion** de la baignade ou de la randonnée aquatique dans les Gorges du Toulourenc, même par le bouche à oreille
- **J'informe mon entourage de la problématique de surfréquentation** du site, afin de dissuader de nouveaux visiteurs
- **J'évite de fréquenter les Gorges en période estivale** pour ne pas accroître leur dégradation et les préserver sur le long terme

Je suis un visiteur (promeneur occasionnel, randonneur...)

➤ Avant de partir :

- **Je m'assure des capacités de chacun pour visiter le site.** Le site est déconseillé aux enfants de moins de 7 ans (même en porte-bébé) aux personnes âgées ainsi qu'à toute personne ayant des problèmes de santé. Il est recommandé de savoir nager.
- **Je me renseigne sur la météorologie et le risque de crue** en amont du cours d'eau, afin de profiter du site en toute sécurité.

Je consulte les niveaux de risque **le jour même de la visite**, pour randonner en toute sécurité :

- Vigilance météorologique : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Risques de crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Risques incendies : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>

En cas de VIGILANCE ORAGE orange ou rouge sur les départements du Vaucluse ou/et de la Drôme, le site est INTERDIT

- **Je m'équipe correctement** avant mon départ, avec des chaussures adaptées à la marche sur terrain glissant et parfois escarpé, mais aussi avec de quoi m'hydrater
- **Je fais appel aux services d'un Accompagnateur En Montagne** diplômé (AEM) pour bénéficier d'une approche pédagogique et plus respectueuse du site

➤ **Arrivé sur le site :**

- **Je stationne mon véhicule sur les parkings autorisés et non en bord de route** ; de cette manière, je facilite l'accès des secours et je n'empiète pas sur les propriétés privées qui constituent l'essentiel des parcelles du secteur ; les amendes pour stationnement gênant s'élèvent à 135 €. J'ai bien conscience que le stationnement n'est pas garanti au regard de l'affluence quotidienne.
- **J'utilise les toilettes sèches** installées sur les parkings, pour ne pas polluer les sols et l'eau
- **Je remporte mes déchets** avec moi, afin de laisser un site propre et je les trie
- **Je n'emploie pas le feu** (que ce soit une cigarette, ou un barbecue), même en bord de cours d'eau. Cette pratique est interdite dans les boisements, le risque d'incendie est extrêmement élevé dans le secteur, notamment à cause du déficit de précipitations et de la végétation très sèche.

➤ **Dans la rivière :**

- **Je ne construis pas de barrages** avec les galets de la rivière, cela empêche le cours d'eau de fonctionner correctement, réchauffe l'eau où des algues viennent se développer et piège mortellement les poissons
- **Je privilégie la marche les pieds au sec**, ainsi j'évite de brasser les sédiments du lit de la rivière, et par la même occasion j'évite de détruire les habitats naturels ou les pontes de certaines espèces de poissons ou d'invertébrés aquatiques
- **J'évite de mettre de la crème solaire** avant d'aller dans l'eau (je mets des habits couvrants, chapeau, lunettes de soleil...)
- **Je tiens mon chien en laisse** afin d'éviter le dérangement de la faune locale et les conflits avec les autres usagers
- **Je ramasse les déjections de mon chien**, puisqu'elles peuvent aussi dégrader la qualité de l'eau
- **Je ne saute et ne cours pas sur les rochers**
- **Je reste discret** pour respecter la quiétude des lieux et les autres usagers

➤ **De retour chez moi :**

- **Je ne valorise pas le site sur les réseaux sociaux, via des articles sur des blogs ou en commentaire de certains sites internet.**

Ensemble, préservons le Toulourenc !

Signataires

du Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc

Le Sous-Préfet de Carpentras
M. Bernard ROUDIL

Le Sous-Préfet de Nyons
M. Philippe NUCHO

Le Président du Comité de Pilotage
Natura 2000 « Ouvèze
Toulourenc », Maire d'Entrechaux
M. Alexandre ROUX

La Présidente du Parc naturel
régional du Mont-Ventoux,
Présidente de la CoVe,
Conseillère régionale
Mme. Jacqueline BOUYAC

La Présidente du Parc naturel
régional des Baronnies Provençales
Mme. Nicole PELOUX

Le Maire de Mollans-sur-Ouvèze
M. Frédéric ROUX

Le Maire de Saint-Léger-du-Ventoux
M. Éric MASSOT

Le Maire d'Entrechaux,
M. Alexandre ROUX

Le Maire de Malaucène
M. Frédéric TENON

Le Maire de Brantes
M. Roland RUEGG

La Vice-Président du Conseil
départemental de Vaucluse
M. Christian MOUNIER

Le Vice-Président de la
Communauté de Communes
Vaison Ventoux
M. Frédéric ROUX

Le Vice-Président de l'Office de
Tourisme Intercommunal Vaison
Ventoux Provence
M. Gérard RAINERI

Pour le Directeur de l'Agence
Bouches-du-Rhône/Vaucluse de
l'Office National des Forêts, Julien
PANCHOUT
M. Olivier DELAPRISON

Le Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvéze Provençale
M. André DONZÉ

Le Président de l'Office de Tourisme
des Baronnies en Drôme Provençale
M. Christian TEULADE

Le Président de la Fédération de
Vaucluse pour la pêche et la
protection du milieu aquatique
M. Christophe MARCELLINO

OFFICE DE TOURISME
Baronnies en Drôme Provençale
BP 3, Pl. de la Libération 26110 Nyons
Tel. 04 75 26 10 35 - France

FÉDÉRATION de VAUCLUSE
pour la PÊCHE et la PROTECTION
du MILIEU AQUATIQUE
575, chemin des Fontanelles
84300 L'ISLE sur la SORGUE

